



# M U I Z O N

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 15 MAI 2023

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Mesdames ROGER (représentée par Mr RENARD), DOUSSON (représentée par Mr FAGOT), ARNOULD (représentée par Mme DE SOUSA), HOUEL (représentée par Mr BRUYERES), Messieurs DUBOIS (représenté par Mr PERIN), COLPIN (représenté par Mr SAAS), et BUREAU (représenté par Mme BOUCHE).

#### **1. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises, 2 personnes seront désignées sur MUIZON parmi les 6 tirées au sort. Un courrier sera adressé à ces personnes.

#### **2. REGLEMENT INTERIEUR DE MAREL**

Madame DE SOUSA, adjointe au scolaire et périscolaire présente la mise à jour du règlement intérieur de MAREL. Des modifications ont été apportées concernant les horaires, la fiche sanitaire, etc. Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

#### **3. RETROCESSIONS DES PARCELLES ZE 352 ET 353**

Il s'agit de parcelles de 8 et 12 m<sup>2</sup> En lien avec l'alignement rue de la Gare et la mise aux normes du trottoir. Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

#### **4. VENTE PARCELLE ZC 56**

Suite à une demande du Bâtiment Associé qui désire acheter une parcelle communale à une autre parcelle contiguë. Cette parcelle de 1920 m<sup>2</sup> est évaluée 2.50 €/m<sup>2</sup>. Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

#### **5. PARKING DU CHAMP JEUDI**

Une précédente délibération avait été prise pour la création d'un parking de 200 places qui se voit contrariée par la proximité de la station de captage. Après nouvelles études, le plus opportun est donc de créer un parking de 81 places (79 + 2 handicapées) Mr DUARTE se pose la question d'une place réservée pour un car ou mini bus. Le maire répond que sur le côté de la montée du remblai sera mis en place à cet effet. Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

#### **6. VIREMENTS DE CREDITS**

40 000 euros pour les études du parking au champ jeudi au sein de l'opération concernant les travaux d'investissement  
1000 euros pour les impayés (à la demande par la perception) au sein des dépenses de fonctionnement  
2000 euros pour les fournitures administratives au sein des dépenses de fonctionnement  
Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

#### **7. INDEMNITES D'ELUS**

Suite à la récente élection de Monsieur FAGOT en tant qu'Adjoint, et la nomination de Madame DEGUAY en tant que Conseillère déléguée, il convient de leur définir une indemnité d'élus. Madame DEGUAY et Monsieur FAGOT se partageront à 2 (50% chacun) le montant maximum de l'indemnité d'adjoint. Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

#### **8. REFONTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Maire projette un organigramme et l'explique. Cependant au vu du nombre d'absents lors de la séance, la délibération est reportée au conseil municipal de juillet.

#### **9. CONVENTION SANTE PREVENTION DU PERSONNEL**

Il s'agit de délibérer pour la convention qui lie la commune au centre de gestion concernant la santé et prévention du personnel communal. Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

## **10. POINTS DIVERS**

Une esquisse de la future **RESIDENCE** rue de la mairie est projetée / l'avis sera demandé lors d'un prochain conseil où les 2 projets de 2 organismes logeurs seront analysés.

Mr BRUYERES : le FJEP n'existera plus ?

Le Maire : il existera toujours par le biais d'autres salles associatives si le projet le nécessite.

Mr PERIN : quel type de population voulez-vous y mettre ?

Le Maire : des personnes âgées et à mobilité réduite, et d'autres personnes.

Mme SUROT : location ou accessibilité ? il y aura-t-il moyen d'y implanter une médiathèque ?

Le Maire : tout sera discuté

Mr BRUYERES : on avait parlé en octobre 2021 d'élargir le virage.

Le Maire : c'est toujours d'actualité.

Il est en outre pressant de créer un groupe de travail sur la répartition des diverses activités dans les bâtiments municipaux.

**COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE** : (C. DE SOUSA) rdv pris avec Edivert pour finaliser et fixer les délais pour la 2<sup>e</sup> phase. Trouver le bon emplacement pour le sapin. 2<sup>e</sup> phase : la pergola également. Positionnement table ping-pong.

**ECRANS NUMERIQUES INTERACTIFS** : (Ph. SAAS) Reims et St Brice équipés. Muizon sera équipé du même matériel à l'école élémentaire. L'écran pourra être baissé à la hauteur de l'enfant.

**ECOLE ELEMENTAIRE RENOVATION** : montants des subventions connus.

**CONCOURS FLEURIS** : le jury passera le 20 juillet.

**FETE DE LA MUSIQUE** : des musiciens ont demandé à participer. Il y aura la participation du Karaoké. Le programme est à définir.

**TRI TRUCK** : 4 juin / extension des consignes de tri

### **PAROLE AUX ADJOINTS :**

**Mme BOUCHE** : devis à l'étude pour la refonte du site internet. Concernant les panneaux lumineux : les implantations vont se faire. Le livret des associations se remplit mais il reste en attente 6 ou 7 associations qui n'ont pas répondu. Un plan de Muizon est en cours de confection.

**Mme DE SOUSA** : vacances d'été MAREL, animations sportives (foot, boxe, danse, escalade, roller, basket) du 10 au 21 juillet. Réflexion d'une salle d'étude pour que les enfants puissent faire leurs devoirs, au lieu de rester au MAREL en activités. Cela soulagerait les parents et une concentration pour les élèves de l'élémentaire serait de mise. L'animateur ferait uniquement de la surveillance, pas d'accompagnement sur les devoirs.

Animations de fin d'année : octobre rose, boom d'Halloween, repas des aînés et colis, et chant de Noël des enfants.

**Mr SAAS** : Les travaux rue de la gare devraient se terminer rapidement.

Chantier sur les dérivations des canalisations d'eau terminé.

Aux dernières nouvelles les travaux du giratoire au carrefour de ROSNAY ne débuteront pas avant début septembre 2023.

Le Columbarium au cimetière est installé.

Traitement contre les chenilles processionnaires fait le 5 mai dernier au champ jeudi.

**Mr FAGOT** : la commission a choisi la date de la brocante 2023 : le 10 septembre. Il faudrait lancer les inscriptions rapidement. Les permanences commenceront les 3 derniers week-ends de juin puis fin août et septembre.

Réunion rapide avec les associations pour l'occupation des salles.

**M. DEGUAY** : cérémonie du 8 mai, environ 50 personnes. Des enfants ont défilé dans une JEEP mise à disposition par un muizonnais.

Organisation du 14 juillet, aimerait retenter les vieilles voitures à exposer.

Comité de jumelage à reformer suite à la vacance de la place de président.

### **Questions diverses :**

Mr PERIN : où en est l'achat des terrains jouxtant le terrain de loisirs du Champ-Jeudi avec Mr DE MUIZON ?

Le Maire : le prix de vente proposé est trop élevé.

F. DUARTE : les terrains synthétiques de Reims ne sont pas prêtés aux extérieurs. Donc l'année prochaine même souci que l'année précédente : terrains impraticables pour nos équipes de foot.

Problèmes avec les dégâts de lapins.

Mr VIAN : 30KM/H dans muizon ? qu'en est-il ?

Le Maire : pratiquement à chaque réunion de chantier on demande à la CUGR d'intervenir.

Mr VIAN : c'est un souci il y a eu une consultation de la population démocratique. C'est important de la respecter. Il faut insister auprès de la CUGR.

Mr BRUYERES : la démostration de la Vesle a-t-elle eu lieu ?

Le Maire : il y a un bon mois déjà.

Mr BRUYERES : le stationnement rue Lamartine et Alexandre Dumas, c'est une catastrophe.

Le maire : c'est un vrai problème. Comment faire ? plusieurs scénarii ont été envisagés sans trouver de véritable solution.

Mme CAILLET : ralentisseur Rue de Reims ? infernal avec les Compagnons.

## **NOTE DE LA MAIRIE :**

### **RAPPEL DE L'ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION SUR LES BRUITS DE VOISINAGE**

#### **Bruit dans les propriétés privées**

*« Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas cause de gêne au voisinage.*

*A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :*

*> les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;*

*> Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;*

*> Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.*

*Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.*

*Les installations de ventilation, d'installation de piscine, de chauffage et de climatisation, individuelles ou collectives, ne doivent pas être source de gêne au voisinage. »*

***Le Maire et le Conseil Municipal expriment leur reconnaissance et rendent hommage à***

***Monsieur Albert VECTEN,***

***Maire de MUIZON de 1953 à 1989, décédé le 14 mai 2023.***

***Et présentent leurs condoléances à la famille.***

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
Le vendredi 9 juin à 18h



## « Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Beaucoup de délibérations prévues dans l'ordre du jour de ce conseil avec 10 délibérations à prendre avec seulement la présence de 11 conseillers (7 pouvoirs déposés) et c'est dans ce contexte que la délibération sur la refonte des commissions communales, avec la création de nouvelles commissions à la suite des élections de Mme DEGUAY et de Mr FAGOT au conseil précédent, a été reprogrammée en conseil le 6 juillet 2023.

Un gros souci dans la rédaction des ordres du jour des conseils car dans le déroulement des délibérations du jour, nous avons constaté que celle concernant la vente de la parcelle ZE 357 avait déjà été prise lors du conseil du 21 janvier 2020 pour la somme de 2800€ et celle pour la vente des gravures sur le livre mis à disposition au nouveau cimetière pour le jardin du souvenir avait déjà été prise lors du conseil du 6 février 2023 sous le N° 2304 pour la somme de 300€.

Lors de questions diverses, nous apprenons qu'un avis défavorable avait été émis par la mairie, dans un premier temps, sur la demande préalable de l'installation du kiosque à pizza "JUST QUENN" dans la zone industrielle rue du Grand Pré sur un terrain privé. Ce kiosque est installé depuis environ 3 semaines mais que s'est-il passé ??? Nous sommes CONTRE cette installation du fait que nous avons déjà une très bonne pizzeria "YOLLO PIZZA" sur la place du commerce de notre village pour laquelle nous resterons fidèles.

Sur les décisions et les délibérations antérieures prises par le conseil municipal sur des sujets "VOIRIE" de la compétence de la CUGR (Communauté Urbaine du Grand Reims) Mr le maire nous répond régulièrement que c'est toujours en cours. Dans ce même contexte, la parole est donnée par Mr le maire à Mr VIAN (spectateur présent) qui se demande en particulier pourquoi la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du village, à la suite de l'enquête publique dont une majorité de la population était favorable, n'est toujours pas en vigueur. Mr le maire lui répond que c'est encore une décision prise par le Grand Reims. On attend !!

Comme rien n'avance dans ces projets, avec beaucoup de muizonnaises et de muizonnais nous en discutons et nous nous posons la question, tout à fait légitime, sur la position affective de notre commune aux yeux du Grand Reims. A méditer....

Nous profitons de cet emplacement pour adresser nos remerciements à l'ensemble des organisateurs de l'association des Foulées Muizonnaises pour cette belle journée sportive "la Mai'zonnaise" du 7 mai dernier malgré un temps exécrable avec de la pluie et du vent.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

-Nous approuvons le projet du parking du champs jeudi qui est essentiel, pas trop onéreux et suffisant.

-Nous restons vigilant sur la tentative de Mr le maire à vouloir refondre les commissions communales. Je rappelle que l'article L.2121-22 du CGCT ne permet en aucun cas de modifier une commission communale (pour les membres élus) sauf motif exceptionnel (décès, démission, ou absence prolongée qui impacterait les affaires de la commune).

- Concernant l'ajout de la commission associative, la jurisprudence du tribunal d'instance de Lille du 18/12/1997 rappelle la représentation proportionnelle au sein des commissions. En conséquence, cette nouvelle commission se verra automatiquement doter d'un élu d'opposition : Mr Périn. La tentative de Mr le maire d'écarter Mr Périn de la vie associative n'aura donc pas lieu.

-Nous ne reprochons pas à Mr le maire de ne pas pouvoir vendre la parcelle Pétricic de 600 000 euros. Nous lui reprochons d'annoncer aux muizonnais lors de ses vœux et au conseil municipal sa vente imminente, ce qui est absolument faux. Mr le maire ne fournit ni document ni preuve au conseil pour attester d'un accord de vente.

-Nous sommes heureux d'avoir permis (après plusieurs demandes) de mettre la rénovation des écoles comme sujet prioritaire. Avec promesses de subventions et retour de TVA, le coût serait en dessous de 200 000 €. Nous validons ce projet.

-La situation du club de foot est urgente. Les 4 élus de l'opposition avons un projet sportif de rénovation des deux terrains qui avoisinerait les 350 000 euros. Cependant, Mr le maire et Mr Duarte n'y prêtent pas attention. Nous rappelons à l'ensemble des adhérents du club de foot que cette situation est dû à Mr le maire qui leur a promis un terrain impossible à financer (en plus de l'abandon de l'entretien des terrains pendant plusieurs années) et surtout à ceux, comme Mr Duarte, qui ont suivi aveuglément ce projet sans se renseigner sur l'état des finances communales. Notre club de foot est dans une impasse et ses adhérents pris en otage. Voter un terrain à plus d'un millions d'euros mettrait en péril notre commune. Une promesse n'engage que ceux qui y croient... Que Mr Duarte médite à cela.

-La machine à pizza a finalement été installée. Au courant, Mr le maire n'a rien fait pour empêcher cela alors qu'il en avait la possibilité. Après un débat vif, les élus de la majorité ne réagissent pas à cette affaire. Seul les élus d'opposition contestent cet aménagement. Nous invitons les muizonnais à rester fidèles à notre pizzeria place du commerce. Nous devons privilégier la volonté d'entrepreneuriat, le courage d'investissement et la production locale. L'avenir des salariés est également en jeu.



# CONCOURS JARDIN NATURE



été  
2023

Commune de MUIZON

De nombreux prix !

Des jardins  
beaux et  
accueillants !

**1 NICHOR  
OFFERT AUX  
PREMIERS  
INSCRITS**

**Inscription avant le 31 mai**

Détails sur le site web de la mairie



Formulaire en ligne →

**OU**

Dépôt de ce formulaire en mairie

**NOM :**

**Adresse :**

**Email :**

**Téléphone :**

Avec la participation du MAREL et du GAP

